

La lettre de PERSAC

5

RECTO

- Elections.
- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 26.04.2021.

VERSO

- Réunion publique créateurs du Persacois.
- Fête de la musique.
- Dates à retenir.

Mai 2021



L'équipe municipale

Les élections régionales et départementales reportées aux dimanches 20 et 27 juin 2021.

Les élections régionales et départementales prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Après avoir reçu l'avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et consulté les maires, le gouvernement a décidé de maintenir le scrutin en juin.

Les élections départementales ont remplacé les élections cantonales et les conseillers généraux sont devenus les conseillers départementaux. Les conseils départementaux sont intégralement renouvelés à chaque scrutin, tous les six ans, selon un mode de scrutin binominal majoritaire.

Les élections régionales, qui ont lieu tous les six ans, s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Avec les élections départementales et municipales, les élections régionales organisent la démocratie locale. La loi NOTRe de 2015 a redécoupé la France métropolitaine en douze régions (auxquelles s'ajoute la collectivité de Corse) avec, pour huit d'entre elles, de nouveaux noms et, pour toutes, de nouvelles compétences, économiques notamment.

Le conseil municipal du lundi 26 avril 2021 a décidé

■ à l'unanimité d'autoriser l'encaissement d'un premier chèque de GROUPAMA de 550,68€ relatif au sinistre d'un candélabre métallique (percuté par un véhicule non identifié au niveau du n°2 « Cité de la Croix Génie ») et d'un second chèque de 104,40€ pour la réparation des poteaux des barrières de sécurité « Route de L'Isle Jourdain ».

■ à l'unanimité, de fixer les tarifs pour la location des salles communales dans le cadre des cours de sophrologie de Marie-Pierre GUILLON pour pallier au protocole sanitaire en vigueur qui freine son activité.
Pour la Halle,
- 5 séances organisées pour la MSA : 50€
- 1 séance organisée par Marie-Pierre GUILLON : 5 €

Pour l'Espace des 3 Rivières, 1 séance organisée par Marie-Pierre GUILLON : 10 €

■ par vote, d'élire un nouveau membre du CCAS au scrutin secret pour remplacer Monsieur Brice BURIN ; Monsieur Mickaël GUERRAUD est élu pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Persac.

■ à l'unanimité de valider la mise à jour du DICRIM : **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs duquel il ressort que notre commune est principalement concernée par 4 risques naturels : inondation, sismique, mouvement de terrain (argile gonflantes et cavités) et tempête (canicule et grand froid) ainsi que par 3 risques technologiques : transport de matières dangereuses, rupture de barrage et accident nucléaire.

■ La commune s'est adressée à l'entreprise CMDM de Pressac pour l'agencement de la future boulangerie dans le local dit « Vauzelle ». En parallèle, les artisans locaux sont sollicités pour établir des devis. Une solution de dépôt de pain pourrait être proposée aux Persacois pour effectuer la transition entre les deux artisans.

■ d'accepter à l'unanimité le devis de Monsieur Fabien PATRIER d'un montant de 5 700€ pour l'étude et l'assistance à l'exécution des travaux d'aménagement de la « Place de la Mairie »

■ d'accepter et de prendre acte du projet de « Petite balade CCVG » sur le site paléontologique et sa nouvelle desserte, prévue le dimanche 8 août.

Ce résumé
va à l'essentiel,
pour plus de précisions
RDV sur persac.fr

Fête en musique

Couvre feu allégé, les acteurs associatifs et les musiciens indépendants ne rêvent que de reprendre leurs activités.

C'est ainsi que les Amis de la Mothe, via sa chorale les Amis de la Note, et la Clé de Sol ont décidé de reporter la **fête de la musique**, initialement programmée les 20 et 21 juin, au **mercredi 30 juin**.

Au programme, la traditionnelle audition des jeunes et moins jeunes élèves musiciens, suivie d'une prestation de la chorale. Une scène ouverte sera mise à disposition des musiciens persacois avant un concert surprise ! Rendez-vous à partir de 17h30 (jusque 23 h !) place de l'église.



Fedor-Unsplash.com



Rencontre Municipale des Créateurs 2021

Espace 3 rivières vendredi 11 juin 20h00

Madame, monsieur, amateur ou professionnel acharné,

- vous êtes auteur de textes, **poète, romancier, journaliste...**
- vous êtes créateur d'images, **dessinez, gravez, peignez, filmez, photographiez...**
- vous créez des espaces ou des objets uniques, **collez, assemblez, modelez, sculptez...**
- vous **déclamez, contez** ou **racontez**, vous **chantez, trompetez**, rythmez, **pianotez**...
- vous pouvez nous surprendre par un art encore méconnu, nous aimerions tous vous rassembler pour entendre vos attentes et définir une politique culturelle participative et solidaire.

Venez à titre individuel ou au nom de votre association et nous discuterons du bien fondé d'un projet de lieu culturel municipal ou de la mise en place d'une résidence d'artiste par exemple.

Nous verrons comment soutenir les événements associatifs existants et comment ensemble nous pouvons venir accroître l'offre culturelle de notre village.

Nous vous présenterons l'appel en lien avec l'Espace 3 rivières.
Nous échangerons nos expériences et nos contacts.

Puis nous partagerons, dans le respect des règles sanitaires, le verre de l'amitié.

DATES à RETENIR

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, ces échanges sont susceptibles d'être annulés ou de se dérouler à huit-clos, mais vous pouvez toujours nous envoyer vos questions et vos contributions par mails à persac@departement86.fr

11 06 21

Rencontre municipale des créateurs.

-Prise de contact, présentation de l'appel à artiste et des projets

20 et 27 06 21

1^{er} et 2^{ème} tour des élections départementales et régionales

28 06 21

Conseil municipal

-vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "persac.fr"

30 06 21

PERSAC fête le

déconfinement en musique

-Venez nombreux à partir de 17h30 place de l'église



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



persac@departement86.fr - persac.fr



05.49.48.47.15

